

## Notre barème des honoraires de location et gestion locative (baux d'habitation)

## **HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE**

Nos mandats de gestion incluent l'ensemble de la gestion comptable, administrative, technique et contentieuse du dossier.

PRESTATIONS DE GESTION COURANTE	Pourcentage d'HONORAIRES calculé sur les sommes	
	encaissées pour le compte du mandant	
Pour des loyers encaissés de moins de 600	7 %* HT (8.4% TTC)	
euros/mois		
Pour des loyers encaissés entre 600 et 2000	6 %* HT (7.20% TTC)	
euros/mois		
Pour des loyers encaissées au-delà de 2000	5 % *HT (6% TTC)	
euros/mois		

<sup>\*</sup>Ce pourcentage peut être négocié en fonction du montant des encaissements mensuels, du nombre de lots gérés, et de la gestion ou non des charges de copropriété pour le compte du mandant.

AUTRE PRESTATIONS SOUMIS A HONORAIRES	HONORAIRES	
Frais administratifs par lot et édition de rapport de gérance (éditions mensuelles)	1.66 euros HT (2% TTC)	
Vacation horaire pour prestations occasionnelles*	70 euros HT/heure (84 euros TTC)	

<sup>\*</sup>la vacation horaire peut être facturée par le mandataire suivant la complexité du dossier et au temps passé, et pour exemples : RDV d'expertise, représentation en commission de conciliation, représentation aux assemblée générales, suivi de chantier (gros travaux), constitution de dossier de conventionnement ou de prêt, clôture de dossier suite à résiliation du mandat.

Assurance LOYERS IMPAYES	2.55% (sans TVA) de toutes sommes quittancés		
(Garantie sans franchise de loyer et illimité dans le	pour le compte du mandant		
temps)			

## **HONORAIRES DE LOCATION**

Nos prestations de location sont effectuées par nos soins, sans aucune sous-traitance.

PRESTATIONS	HONORAIRES* (dans la limite des plafonds Loi ALUR)	
	BAILLEUR	LOCATAIRE
Entremise et négociation	0.42% HT (0.50%TTC)	NEANT
Visite, constitution de dossier, et rédaction du bail	2.50% HT (3%TTC)	2.50%HT (3%TTC)
Etablissement de l'état des lieux	1.46%HT (1.75%TTC) Sauf meublés : 2%TTC	1.46%HT (1.75%TTC) Sauf meublés : 2%TTC
Location de garage	Forfait de 62.25€ HT (75€ TTC)	
Avenant au bail	Forfait de 125€ HT (150€ TTC)	

<sup>\*</sup>pourcentage calculé sur la base du loyer annuel net de charges, et plafonnés en fonction du décret n°2014-890 paru le 01/08/2014 loi ALUR

## IMMOBILIERE CHANGEUR